



# BARÈME D'HONORAIRES

EZ IMMOBILIER II SAS au capital de 5 000€ dont le siège social est situé au 35 Rue Victor Eusen - 29200 Brest - RCS 920 166 073 , Brest

Tel : 02 30 63 02 30 - E-mail : brestrivedroite@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 20 octobre 2025

### Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Minimum	4 166.67 €	5 000
De 56.000 à 70.000 €	7.5 %	9 %
De 71.001 à 100.000 €	6.67 %	8 %
De 100.001 à 150.000 €	5.53 %	7 %
De 150.001 à 200.000 €	5.42 %	6.5 %
De 200.001 à 300.000 €	5 %	6 %
De 300.001 à 400.000 €	4.58 %	5.5 %
De 400.001 à 500.000 €	4.17 %	5 %
De 500.001 à 600.000 €	3.75 %	4.5 %
Apartir de 600 001 €	3.33 %	4 %
Garage et parking	2 083.33 €	2 500 €
Terrain	5 833.33 €	7 000 €

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### Cas particulier :

**Vente interactive :** Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations

**Honoraires de rédaction d'acte :** 490 € à la charge de l'acquéreur



# Locations – Barème à compter du 20 Octobre 2025

## Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail - logement &gt; 40 m<sup>2</sup></b>	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable hors zone tendue	8 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable hors zone tendue
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail - logement &lt;40 m<sup>2</sup></b>	75% du montant du loyer , charges comprises TTC - hors zone tendue	75% du montant du loyer , charges comprises TTC - hors zone tendue
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3€ TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Entremise et négociation</b>	10 € TTC	
<b>Avenant au bail de location</b>	120 € TTC à la charge du demandeur	120 € TTC à la charge du demandeur

## Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Bail professionnel</b>		20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC
<b>Bail commercial</b>		20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	80 € TTC	80 € TTC

## Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Etat des lieux de sortie bail nu</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	
<b>Etat des lieux de sortie bail meublé</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	
<b>Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	
<b>Etat des lieux de sortie stationnement</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	
<b>Etat des lieux via commissaire de justice</b>	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

## Autres prestations :

### État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur



## Gestion locative – Barème à compter du 20 Octobre 2025

**7,08 % TTC des encaissements sur les loyers charges comprises inférieurs à 1500 €**  
**5,88 % TTC des encaissements sur les loyers charges comprises compris entre 1501€ et 1999 €**  
**4,68 % TTC des encaissements sur les loyers charges comprises supérieurs à 2000 €**

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

### Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	20€ par lots
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	✓
Représentation en Assemblée Générale	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	✓
	✓

## Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique, frais de contentieux, et en cas de départ prématuré ou décès du locataire

3 % TTC du loyer charges comprises

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique, frais de contentieux, en cas de départ prématuré ou décès du locataire, et vacance locative.

5,10 % TTC du loyer charges comprises

## Autres prestations :

Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception :	20 € TTC par envoi
Frais rejet de prélèvements à la charge du locataire	20 € TTC par rejet